

# Prise en compte de l'environnement dans les bâtiments

## La Qualité Environnementale des Bâtiments

### Comment définir la Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) ?

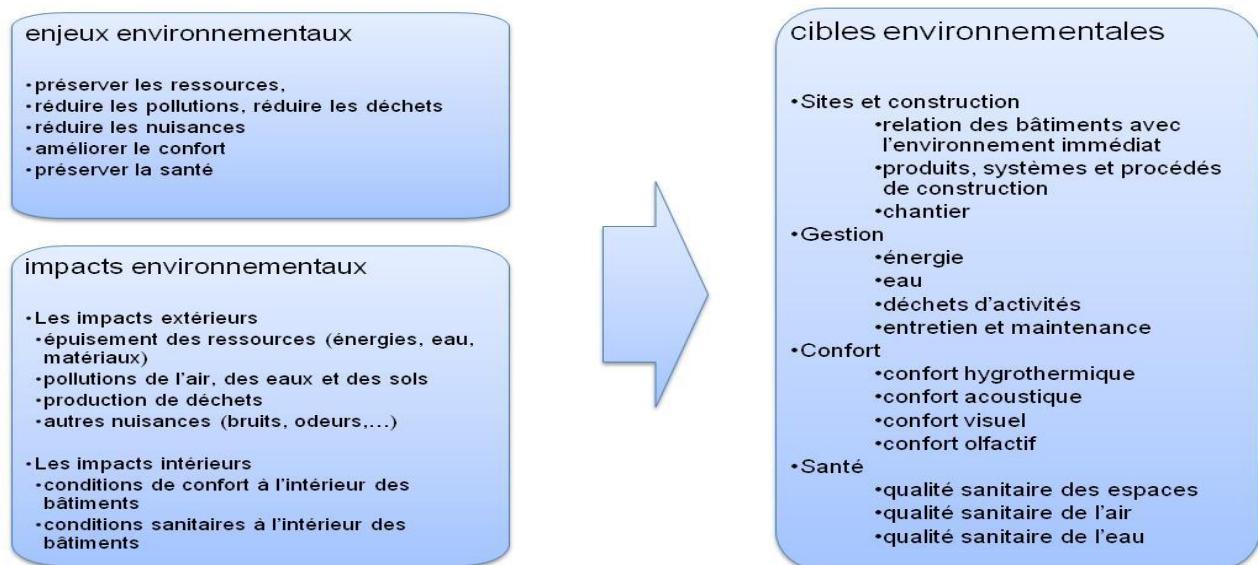
« La Qualité Environnementale d'un Bâtiment est l'aptitude de l'ensemble des caractéristiques intrinsèques du bâtiment, des équipements et de la parcelle à satisfaire les exigences liées à la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et la création d'un environnement intérieur confortable et sain. »

Cette définition de l'Association HQE reprise dans la [norme NF P01-020-1](#) ne définit pas les niveaux de qualité à atteindre mais permet à l'ensemble des acteurs du bâtiment d'adopter un "langage commun" pour décrire la qualité environnementale d'un bâtiment sur l'ensemble des étapes de son cycle de vie : conception, réalisation, exploitation, fin de vie.

La norme propose donc une méthode pour décrire la qualité environnementale des bâtiments et assurer la maîtrise des impacts environnementaux et leur traduction en termes d'exigences.

Elle identifie différentes catégories d'impacts, à partir des grands enjeux environnementaux, en vue de les maîtriser. Les impacts et les enjeux sont alors déclinés à l'échelle du bâtiment selon 14 rubriques, appelées cibles environnementales, et regroupées en 4 familles.

Les objectifs de maîtrise des impacts environnementaux du bâtiment peuvent s'exprimer au travers d'exigences générales et d'indicateurs de performance. Les indicateurs permettent de mesurer la satisfaction de chacun des objectifs de maîtrise des impacts environnementaux, pour chacune des phases du cycle de vie du bâtiment et suivant l'usage prévu.



Cette grille de lecture issue des travaux de l'Association HQE permet, à chaque étape de la construction, de définir, mettre en œuvre et mesurer les enjeux de qualité environnementale à atteindre.

### Comment conduire des opérations de Qualité Environnementale ?

La réalisation d'une opération de Qualité Environnementale ne peut se faire qu'avec anticipation, concertation et organisation entre acteurs. C'est pourquoi la mise en place d'un système de management environnemental de l'opération (SME) est indispensable.

- Cette démarche d'assurance qualité demande tout d'abord au maître d'ouvrage de bien définir le profil de qualité environnementale qu'il veut pour son bâtiment. Il doit s'engager à allouer les moyens nécessaires à la réussite des objectifs qu'il a définis. Des évaluations à des moments clés de l'opération doivent être prévues.
- Ensuite, cela permet de planifier l'opération et de définir les domaines de responsabilités des acteurs. La formalisation des relations contractuelles ainsi que des modes de communication avec toutes les parties intéressées fait également partie du système de management.
- C'est également un outil de pilotage de la réalisation elle-même.
- Enfin le retour d'expérience de l'opération est important afin de progresser pour les réalisations futures.

## Comment évaluer les performances environnementales des bâtiments ?

Les performances environnementales d'un bâtiment peuvent être définies par des indicateurs définis dans la [norme XP P01-020-3](#). Cette norme permet à l'ensemble des acteurs du bâtiment d'adopter des règles de calcul communes pour évaluer la qualité environnementale d'un bâtiment sur l'ensemble des étapes de son cycle de vie. Elle s'appuie, pour la contribution des produits de construction, sur les FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire des produits de construction) conformes à la norme NF P 01 010 .

CATEGORIE D'INDICATEURS		Unité	
RESSOURCES	Consommation de ressources énergétiques non renouvelables	kwhep	
	Consommations de ressources non énergétiques non renouvelables épuisables	kg eq Antimoine	
	Consommation d'eau	Potable	m <sup>3</sup>
		Non potable	m <sup>3</sup>
	Consommation de foncier	m <sup>2</sup>	
AIR	Pollution de l'air	m <sup>3</sup> air	
	Changement climatique	kg eq CO <sub>2</sub>	
	Acidification atmosphérique	kg eq SO <sub>2</sub>	
	Formation d'ozone photochimique	kg eq C <sub>2</sub> H <sub>4</sub>	
EAU	Destruction couche d'ozone stratosphérique	Kg CFC eq R11	
	Pollution de l'eau	m <sup>3</sup>	
DECHETS	Eutrophisation	Kg eq PO <sub>4</sub> (2-)	
	Dangereux	t	
	Non dangereux	t	
	Inertes	t	
	Radioactifs	t	

## Quelle sont les normes françaises de la série « Management de la qualité environnementale des bâtiments » (commission P01E) ?

### *Caractérisation de la qualité environnementale des bâtiments*

**NF P01-020-1** : Cadre méthodologique pour la description et la caractérisation des performances environnementales et sanitaires des bâtiments et son guide d'application **GA P01-020-2**.

### *Evaluation des performances de la qualité environnementale des bâtiments*

**XP P01-020-3** : Indicateurs environnementaux et méthodes de calcul associées pour l'évaluation environnementale des bâtiments. Ce projet porte sur la méthodologie d'évaluation des performances environnementales et sanitaires des bâtiments en énonçant des recommandations relatives au processus d'évaluation.

### *Management environnemental des opérations*

**GA P01-030** : Guide d'application de l'ISO 14001 appliqué au management environnemental d'opérations de construction de bâtiment par le maître d'ouvrage.

### *Caractérisation environnementale et sanitaire des produits de construction*

**NF P01-010** : Elle définit le contenu de l'information sur les caractéristiques environnementales des produits de construction. Ce document est une application au secteur de la construction de la *NF EN ISO 14025* sur les *déclarations environnementales de type III*. Il décrit les règles et spécifications méthodologiques ainsi qu'un modèle de déclaration des données environnementales et sanitaires relatives aux produits de construction, la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES).

## A l'international : vers le développement durable dans la construction

Le travail normatif français est réalisé au sein de la commission P01E. Cette commission est aussi le comité miroir français des activités européennes et internationales portant sur le développement durable dans la construction.

- Elle assure en particulier le suivi et facilite l'expertise française dans le comité de normalisation internationale ISO/TC59/SC17 « Construction immobilière - Développement durable dans la construction ».
- Cette commission est également miroir du comité européen CEN/TC350 « Contribution des ouvrages de construction au développement durable ».